



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves

Publié le 19 septembre 2019

(Conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016)

Dans un cadre **volontaire** par rapport à la LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et après avoir en avoir délibéré le 27 septembre 2017, la CCPVG élabore un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectifs d'anticiper la fracture énergétique, les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir. Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles.

Il aborde les thématiques suivantes : les consommations et productions d'énergies, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, la séquestration Carbone et la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Une **consultation publique** est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET pendant la période du :

vendredi 4 octobre au dimanche 3 novembre 2019 inclus

Le dossier soumis à la consultation comprend les documents suivants :

- le diagnostic territorial air-énergie-climat,
- le rapport du projet de PCAET comprenant la stratégie territoriale et le plan d'actions,
- le rapport d'évaluation environnementale stratégique,
- l'avis de l'autorité environnementale.

→ Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier sur **le site internet de la CCPVG** (rubrique Les Projets&Actions, Plan climat).

Les observations et contributions pourront être envoyées pendant toute la durée de la mise à disposition du public :

- par voie numérique à l'adresse : projetdeterritoire@ccpvg.fr
- par voie postale à : Monsieur le Président de la CCPVG, 1 rue Saint-Orens, 65400 Argelès-Gazost

NB : Toute contribution transmise après la clôture de la consultation ne pourra pas être prise en considération. A l'issue de la consultation, le projet de PCAET sera éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et avis et sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de la CCPVG.